



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0218**

Objet : Budget annexe "Montagne en gestion déléguée" -
Décision modificative 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le
04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe « Montagne en gestion déléguée » voté le 16 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Montagne en gestion déléguée » voté le 26 juin 2023,

Vu les ajustements budgétaires nécessaires suite aux répartitions d'activités entre le budget principal, le budget annexe « Montagne en gestion déléguée », la SEMLG et la SAS du Collet,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative suivante au budget annexe « Montagne en gestion déléguée » :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire		Section de fonctionnement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
002	Résultat antérieur				725 094,39 €		725 094,39 €
011	Charges à caractère général	84 400,00 €	221 014,42 €	305 414,42 €			
023	Virement à la section d'investissement	725 094,39 €	-725 094,39 €	0,00 €			
042	Opérations de Transferts entre sections	3 881 810,00 €	400 000,00 €	4 281 810,00 €	172 805,00 €	85 600,00 €	258 405,00 €
45	Autres charges de gestion courante	47 000,00 €	247 083,79 €	294 083,79 €			
46	Charges Financières	395 010,00 €	8 600,00 €	403 610,00 €			
47	Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			
48	Dotations aux provisions semi-budgétaires	100 000,00 €		100 000,00 €			
70	Ventes produits, prestations de service				56 900,00 €		56 900,00 €
73	Impôts et taxes				235 000,00 €		235 000,00 €
74	Dotations et participations				56 000,00 €		56 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante				3 300 000,00 €	78 291,52 €	3 378 291,52 €
77	Produits exceptionnels				687 515,00 €	-11 287,70 €	676 227,30 €
TOTAUX		5 233 314,39 €	152 603,82 €	5 385 918,21 €	5 233 314,39 €	152 603,82 €	5 385 918,21 €

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP-CP</i>		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
001	Résultat antérieur				837 439,60 €		837 439,60 €
021	Virement de la section de fonctionnement				725 094,39 €	-725 094,39 €	0,00 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections	172 805,00 €	85 600,00 €	258 405,00 €	3 881 810,00 €	400 000,00 €	4 281 810,00 €
041	Opérations patrimoniales						
10	Dotations, fonds et réserves						
13	Subventions d'investissement				62 169,00 €		62 169,00 €
16	Emprunts et dettes	2 015 000,00 €	480 000,00 €	2 495 000,00 €	934 364,00 €	741 694,39 €	1 676 058,39 €
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00 €	-270 000,00 €	80 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	2 773 376,99 €	422 500,00 €	3 195 876,99 €			
23	Immobilisations en cours	1 129 695,00 €	-300 000,00 €	829 695,00 €			
26	Participations				0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAUX		6 440 876,99 €	418 100,00 €	6 858 976,99 €	6 440 876,99 €	418 100,00 €	6 858 976,99 €

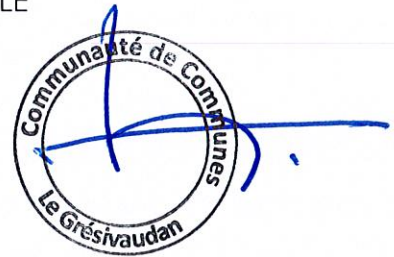
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **26 JUIN 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

